

# PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

**Commune de LUCEAU**  
DÉPARTEMENT DE LA SARTHE

Document réalisé avec l'appui de l'Etablissement public Loire

Mis à jour le 26/09/2025

P.C.S. de LUCEAU	Fiche Sommaire	Fiche 0.0 Page 1/1
---------------------	----------------	-----------------------

## Préambule

- Fiche 0.1
  - Mise à jour du PCS
- Fiche 0.2
  - Fiche du responsable du PCS
- Fiche 0.3
  - Cadre réglementaire
- Fiche 0.4
  - Arrêté d'approbation
- Fiche 0.5
  - Informations générales sur la commune
- Fiche 0.6
  - Identification des risques

## Partie 1 Organisation communale de crise

- Fiche 1.1
  - Modalité d'activation du PCS
- Fiche 1.2
  - Traitement de l'alerte
- Fiche 1.3
  - Poste de Commandement Communal
- Fiche 1.4
  - Organigramme
- Fiche 1.5
  - Fiche Mission Directeur des opérations de secours
- Fiche 1.6
  - Fiche Mission Responsable de l'action communale
- Fiche 1.7
  - Fiche Mission Cellule Secrétariat
- Fiche 1.8
  - Fiche Mission Cellule Communication
- Fiche 1.9
  - Fiche Mission Cellule Population
- Fiche 1.10
  - Fiche Mission Cellule Logistique / Terrain
- Fiche 1.11
  - Fiche Mission Evaluation / Sécurité

## Partie 2 Diagnostic des risques et actions adaptées

- Fiche 2.1

Risque inondation

Fiche 2.2

Risques météorologiques

Fiche 2.3

Risque transport de matières dangereuses

Fiche 2.4

Mouvements de terrains et miniers

### Partie 3 Outils opérationnels

Fiche 3.1

Main courante

Fiche 3.2

Messages types d'alerte

Fiche 3.3

Centres d'accueil et de regroupement

Fiche 3.4

Organisation de l'évacuation

Fiche 3.5

Arrêté de réquisition

Fiche 3.6

Bénévoles ou réserve communale de sécurité civile

Fiche 3.7

Cartes opérationnelles

### Partie 4 Annuaires

Fiche 4.1

Annuaire des élus et personnel communal

Fiche 4.2

Annuaire des partenaires – Travaux d'urgence

Fiche 4.3

Annuaire des partenaires – Mise en sécurité

Fiche 4.4

Annuaire des partenaires – Fourniture de matériel

Fiche 4.5

Annuaire des partenaires – Aide sanitaire

Fiche 4.5

Annuaire des partenaires – Aide alimentaire

Fiche 4.6

Annuaire des partenaires – Aide à l'hébergement

Fiche 4.7

Annuaire des enjeux

Fiche 4.8

Annuaire des personnes vulnérables

Fiche 4.9

Recensement du matériel communal

Annexes

Fiche A.1  
D.I.C.R.I.M

Fiche A.2

XX

P.C.S. de LUCEAU	Préambule Mise à jour du PCS	Fiche 0.1 Page 1/1
---------------------	---------------------------------	-----------------------

*Tableau récapitulatif de toutes les mises à jour du PCS.*

Pages modifiées	Modifications apportées	Date de réalisation	Nom de l'agent

P.C.S. de LUCEAU	Préambule Fiche du responsable du PCS	Fiche 0.2 Page 1/1
---------------------	--	-----------------------

**Responsable :** Fabienne PINCON, Maire

**Suppléant :** Claude DAGUZAN, 3<sup>ème</sup> Adjoint

Le responsable du PCS doit s'assurer :

- D'une part, de la mise à jour du P.C.S en corrigeant les fiches, ainsi que le sommaire en annexe du présent document.

Les mises à jour se concentrent sur le recensement des enjeux et des moyens matériels ainsi que sur l'annuaire et les moyens humains prévus dans le cadre de l'organisation communale de crise.

- D'autre part, de la révision du P.C.S

Les révisions peuvent concerner l'intégration de nouveaux risques, de nouvelles missions, d'une nouvelle organisation...

**Les mises à jour doivent être régulières une à deux fois par an, les révisions sont plus occasionnelles et répondent à une évolution de la situation et des connaissances.**

Il doit informer de toutes modifications les destinataires du plan communal :

- Préfecture de la Sarthe
- Sous-Préfecture La Flèche
- Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Sarthe
- Direction Départementale des Territoires de la Sarthe
- Communauté de communes Loir, Lucé, Bercé
- Tous les responsables affectés à la cellule de crise

P.C.S. de LUCEAU	Préambule Cadre réglementaire	Fiche 0.3 Page 1/2
---------------------	----------------------------------	-----------------------

Conformément à la loi de modernisation de la sécurité civile **n°2004-811 du 13 août 2004**, le Plan Communal de Sauvegarde :

*« regroupe l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population. Il détermine, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population. »*

**Le PCS est une organisation, un outil de planification qui doit permettre à la commune de se préparer à faire face à une situation d'urgence, une crise pouvant affecter sa population et ses biens.** Il permet donc au maire de remplir ses missions de sécurité publique induisent par son pouvoir de police.

*« La police municipale a pour objet d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique. Elle comprend notamment : [...] le soin de prévenir, par des précautions convenables, et de faire cesser, par la distribution des secours nécessaires, les accidents et les fléaux calamiteux ainsi que les pollutions de toute nature, tels que les incendies, les inondations, les ruptures de digues, les éboulements de terre ou de rochers, les avalanches et autres accidents naturels, les maladies épidémiques ou contagieuses, les épizooties, de pourvoir d'urgence à toutes les mesures d'assistance et de secours et, s'il y a lieu, de provoquer l'intervention de l'administration supérieure [...]. »*

**Le PCS doit intégrer un document complémentaire : le DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs),** un document d'information à destination du grand public.

La loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et à valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels, codifiés aux articles L. 731-3 à L. 731-5 du code de la sécurité intérieure et son décret n° 2022-907 du 20 juin 2022 relatif au plan communal et intercommunal, codifié aux articles R. 731-1 à R. 731-8 du même code, révise le champ d'application des plans communaux et intercommunaux de sauvegarde.

L'article L. 731-3 du code de la sécurité intérieure rend obligatoire l'élaboration d'un plan communal de sauvegarde pour les communes dont le territoire est compris dans le champ d'application de certains risques, détaillés par l'article R.731-1 du même code.

#### Références juridiques

- ✓ Loi n°87-565 du 22 juillet 1987 relative à l'organisation de la sécurité civile, à la protection de la forêt contre l'incendie et à la prévention des risques majeurs
- ✓ Décret n°90-918 du 11 octobre 1990 relatif à l'exercice du droit à l'information sur les risques majeurs
- ✓ Loi n°2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels
- ✓ Loi n°2004-811 du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile
- ✓ Décret n°2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif au Plan Communal de Sauvegarde
- ✓ Code Général des Collectivités Territoriales
- ✓ Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM)
- ✓ Plan de Prévention du Risque Naturel Prévisible (PPRNP)
- ✓ Code de la Sécurité Intérieure de 2012 – article L731-3

- ✓ Loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021
- ✓ Décret n° 2022-907 du 20 juin 2022

P.C.S. de LUCEAU	Préambule	Fiche 0.3
	Cadre réglementaire	Page 2/2

**Le plan communal de sauvegarde comprend :**

- ✓ L'identification des risques et des enjeux, en particulier le recensement des personnes vulnérables,
- ✓ L'organisation assurant la protection et le soutien des populations
  - Les dispositions internes à la commune permettant de recevoir une alerte émanant des autorités,
  - Les moyens d'alerte et d'information de la population (annuaire opérationnel, règlement d'emploi des différentes alerte),
- ✓ Le document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM),
- ✓ Les modalités relatives à la réserve communale de sécurité civile quand cette dernière a été constituée,
- ✓ L'organisation du poste de commandement communal,
- ✓ L'inventaire des moyens propres de la commune, notamment les moyens d'hébergement et de ravitaillement de la population.

P.C.S. de LUCEAU	Préambule Arrêté d'approbation	Fiche 0.4 Page 1/1
---------------------	-----------------------------------	-----------------------

**ARRÊTE MUNICIPAL**  
**N° 2025-36 du 28 Novembre 2025**  
**Portant approbation du Plan Communal de Sauvegarde**

**Vu :**

- Le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2212-2 et L. 2212-4 relatifs aux pouvoirs de police du maire,
- Le Code de la Sécurité Intérieure, et son article L. 731-3 relatif au plan communal de sauvegarde,
- La loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider le modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels,
- Le Décret n° 2022-1532 du 8 décembre 2022 relatif aux modalités d'organisation des exercices des plans communaux et intercommunaux de sauvegarde
- Le Décret n°2022-907 du 20 juin 2022 relatif au plan communal et intercommunal de sauvegarde et modifiant le code de la sécurité intérieure, codifié aux article R. 731-1 à R. 731-8,

**Considérant :**

- Que la commune de « LUCEAU » est exposée aux risques majeurs suivants : Inondation, mouvement de terrain et minier, risque climatique, transport de matières dangereuses.
- Qu'il est important de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise ;

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : le Plan Communal de Sauvegarde de la commune de LUCEAU est établi à compter du : 26 septembre 2025 Il définit l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population en cas d'évènement sur la commune.

**Article 2** : le Plan Communal de Sauvegarde est consultable en Mairie.

**Article 3** : le Plan Communal de Sauvegarde fera l'objet des mises à jour nécessaires à sa bonne application.

**Article 4** : copies du présent arrêté ainsi que du plan annexé seront transmises :

- A Monsieur le Préfet de la Sarthe,
- A Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de La Flèche,
- A Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Sarthe,
- A Monsieur le Directeur Départemental des Territoires de la Sarthe,
- A Monsieur le Président de la Communauté de Communes Loir, Lucé, Bercé.

Fait à LUCEAU,  
 Le 26 septembre 2025  
 Le Maire, Fabienne PINCON

P.C.S. de LUCEAU	Préambule Informations générales sur la commune	Fiche 0.5 Page 1/1
---------------------	---	-----------------------

Arrondissement de La Flèche  
Canton de Château du Loir  
EPCI : Communauté de Communes Loir, Lucé, Bercé.

Petite commune de 1260 habitants, Luceau se situe à mi-chemin entre Tours et Le Mans.

Ce qui fait sa particularité réside dans sa localité et ses aménagements à proximité de l'A28 et de la gare ferroviaire de Montval-sur-Loir, ville voisine. Au cœur de la Vallée du Loir, zone touristique, Luceau offre deux sentiers de randonnée pédestre, un groupe scolaire (école maternelle et élémentaire), des associations, des commerces et entreprises qui font battre le cœur de ce village rural chaleureux.



Luceau fait partie des 24 communes de la communauté de communes Loir Lucé Bercé et jouxte territoire de la « Forêt d'Exception » de Bercé.

Grâce à ses atouts, la commune attire de nombreuses familles ayant des besoins professionnels, scolaires ou de loisirs dans les grandes agglomérations aux alentours (Tours, Le Mans, Angers entre autres).

Son authenticité avec son lavoir, ses vergers, ses deux cours d'eau, ses vallons et son église Saint-Martin attire beaucoup de pèlerins qui se rendent à Compostelle via Saint-Martin-de-Tours tout comme des amateurs de marche ou de vélo.

Luceau a beaucoup à vous offrir avec une équipe municipale dynamique.

**Superficie du territoire communal :** 18,77 Km<sup>2</sup>

**Densité :** 66 Habitants/M<sup>2</sup>

**Population totale :** 1260 Habitants

**Nombre d'habitations :**

- Habitations principales : 532
- Résidences secondaires : 51

**Nombre d'entreprises :** environ 80

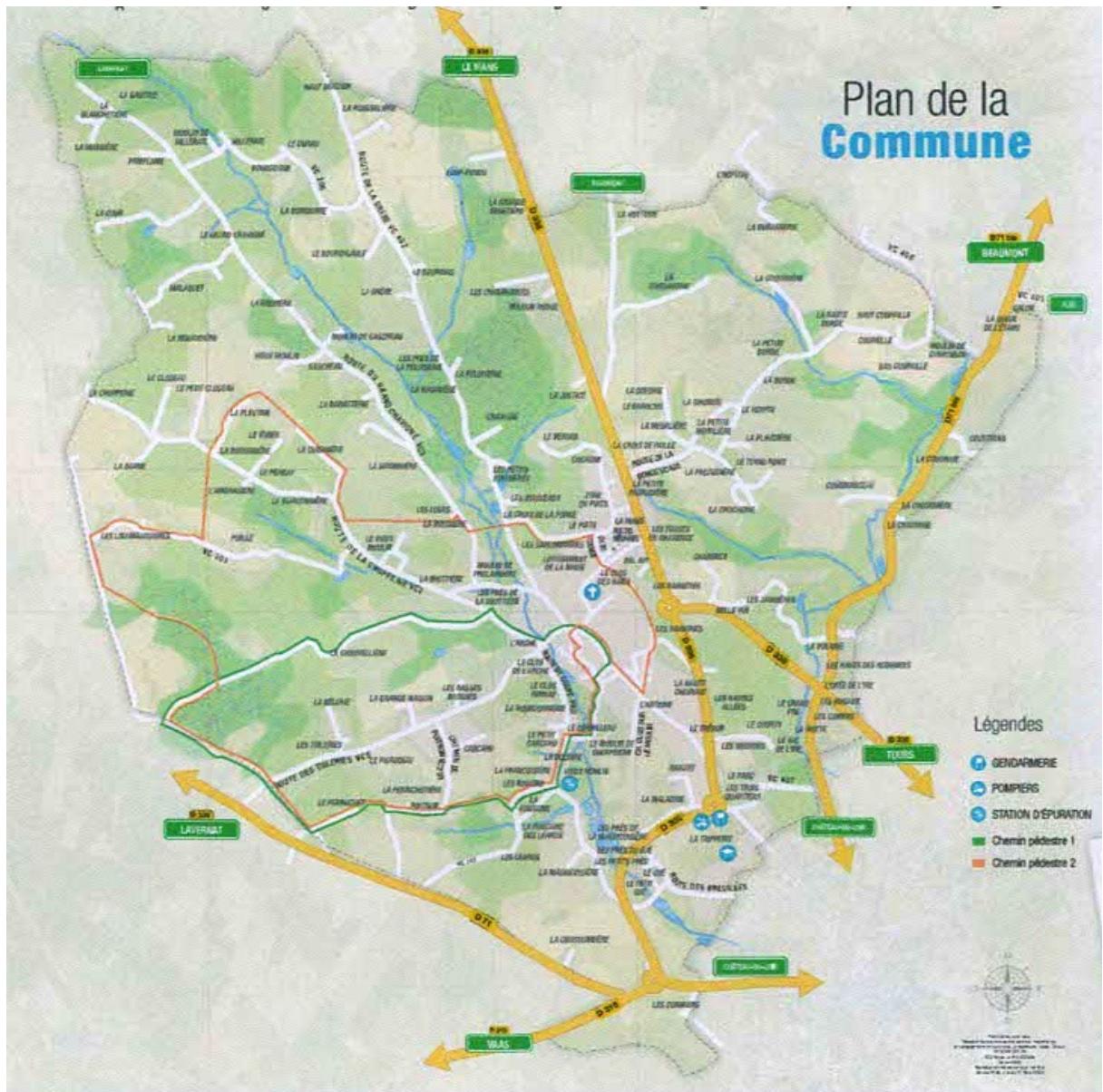
**Établissements sensibles :**

- Scolaires : 2
- Béguinage : 1

**Nombre d'équipements :**

- Station d'épuration : 1
- Château d'eau : 1

## Plan de la Commune



P.C.S. de LUCEAU	Préambule Identification des risques	Fiche 0.6 Page 1/1
---------------------	---	-----------------------

## Les risques majeurs sur la commune

Elle est exposée selon le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) de la Préfecture de la Sarthe, à 4 risques majeurs.

**Définition du risque :** Le risque est défini comme étant l'association d'un aléa et d'un enjeu. L'aléa est la manifestation d'un phénomène d'occurrence et d'intensité données. L'enjeu est l'ensemble des personnes et des biens susceptibles d'être affectés par un phénomène naturel.

➤ **Risques naturels :**

- Risque Inondation
- Risque Mouvement de terrain et minier
- Risque Climatique

➤ **La commune est également exposée au risque :**

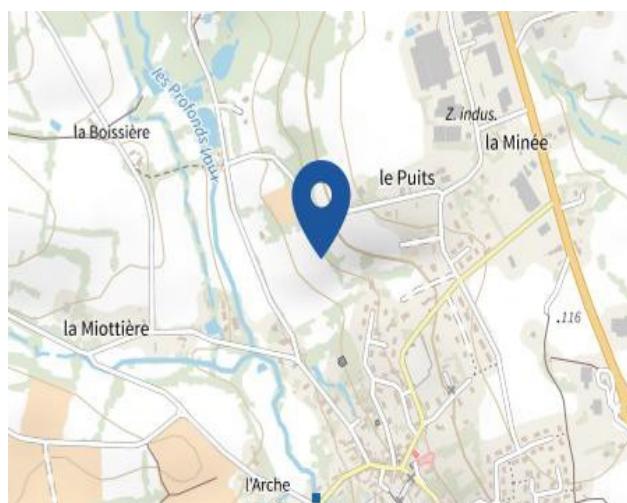
- Risque Transport de matières dangereuses

## \* **RISQUE INONDATION : EXISTANT**

L'inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors de l'eau. Deux cours d'eau traversent la commune : **Les Profonds de Veaux** et **L'Ire**.

**Lieux-Dits à surveiller :**

Pour Les Profonds de Veaux : En priorité : **L'Arche** où ont lieu les premiers débordements.  
Pour L'Ire : La D71 bis est parfois inondée mais les habitations sont épargnées.



**REMONTÉE DE NAPPES :**

Luceau est situé dans une zone où il y a de fortes probabilités d'observer des débordements par remontée de nappe, ou au moins des inondations de cave.

- Le niveau d'exposition est :
- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe.
- L'indication de fiabilité associé à cette zone est : **FAIBLE**

## 7 inondations classées en catastrophe naturelle dans la commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
INTE1820387A	Inondations et/ou Coulées de Boue	09/06/2018	15/08/2018
IOCE1133767A	Inondations et/ou Coulées de Boue	03/09/2011	15/12/2011
INTE0700193A	Inondations et/ou Coulées de Boue	21/10/2006	01/04/2007
INTE9900627A	Mouvement de Terrain	25/12/1999	30/12/1999
INTE9500103A	Inondations et/ou Coulées de Boue	17/01/1995	24/02/1995
INTE9500169A	Inondations et/ou Coulées de Boue	08/12/1994	06/05/1995
NOR19830516	Inondations et/ou Coulées de Boue	01/04/1983	18/05/1983

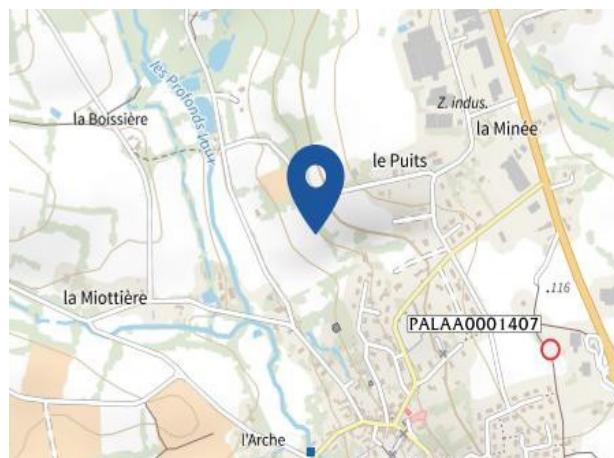
## Risque de mouvements de terrains et miniers : **EXISTANT**

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol.

Les volumes en jeu peuvent aller de quelques mètres cubes à plusieurs millions de mètres cubes.

Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) à très rapides (quelques centaines de mètres par jour).

Généralement, les mouvements de terrain mobilisant un volume important sont peu rapides. Ces phénomènes sont souvent très destructeurs, car les aménagements humains y sont très sensibles et les dommages aux biens sont considérables et souvent irréversibles.



Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables.

Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".



## 1 Mouvements de terrain classés en catastrophe naturelle dans la commune :

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
INTE9900627A	Mouvement de Terrain	25/12/1999	30/12/1999
La liste ci-dessous vous montre les cavités et les indices de mouvements de terrain répertoriés à Luceau.			

### Liste des mouvements de terrain recensés dans la commune

Identifiant	Type	Lieu
21200298	Effondrement / Affaissement	La Bêlerie

### Liste des cavités recensées dans la commune

Identifiant	Type	Nom
PALAA0000735	carrière	

## Risque de mouvements de terrains :

Identifiant	Type	Lieu
PALAA0000736	carrière	Les Jaunières
PALAA0000737	carrière	Malaquet
PALAA0000738	carrière	
PALAA0000739	carrière	La Glacière
PALAA0000740	carrière	
PALAA0000742	carrière	
PALAA0000743	carrière	La Coudraie
PALAA0000744	carrière	
PALAA0000745	carrière	La Burasserie
PALAA0000746	cave	
PALAA0000747	cave	
PALAA0000748	carrière	Les Cormiers
PALAA0001407	indéterminé	

## Risque de retrait gonflement des argiles sur Luceau : MODÉRÉ

Les sols qui contiennent de l'argile gonflent en présence d'eau (saison des pluies) et se tassent en saison sèche. Ces mouvements de gonflement et de rétractation du sol peuvent endommager les bâtiments (fissuration). Les maisons individuelles qui n'ont pas été conçues pour résister aux mouvements des sols argileux peuvent être significativement endommagées. C'est pourquoi le phénomène de retrait et de gonflement des argiles est considéré comme un risque naturel. Le changement climatique, avec l'aggravation des périodes de sécheresse, augmente ce risque.

## Risque climatique : FAIBLE

### *Les Tempêtes :*

Elles peuvent se traduire dans nos régions par :

- **Des vents** tournant dans le sens contraire des aiguilles d'une montre autour du centre dépressionnaire. Ces vents sont d'autant plus violents que le gradient de pression est élevé.
- **Des pluies potentiellement importantes** pouvant entraîner des inondations plus ou moins rapides, des glissements de terrain et coulées boueuses.

### ***Le Grand Froid :***

En France métropolitaine, les températures les plus basses de l'hiver surviennent habituellement en janvier sur l'ensemble du pays. Mais des épisodes précoce (en décembre) ou tardifs (en mars ou en avril) sont également possibles.

### **Les climatologues identifient des périodes de froid remarquables en tenant compte des critères suivants :**

- L'écart aux températures moyennes régionales,
- Les records précédemment enregistrés, l'étendue géographique,
- La persistance d'un épisode de froid.

### ***La canicule :***

En France, la période des fortes chaleurs pouvant donner lieu à des canicules s'étend généralement du 15 juillet au 15 août, parfois dehors de cette période.

Le réchauffement climatique lié aux émissions de gaz à effet de serre va engendrer, selon les scénarios climatiques envisagés :

- Une augmentation du nombre annuel de jours où la température est anormalement élevée.

## **Risque Transport de Matières Dangereuses :**

### **Risque sur la commune : EXISTANT**

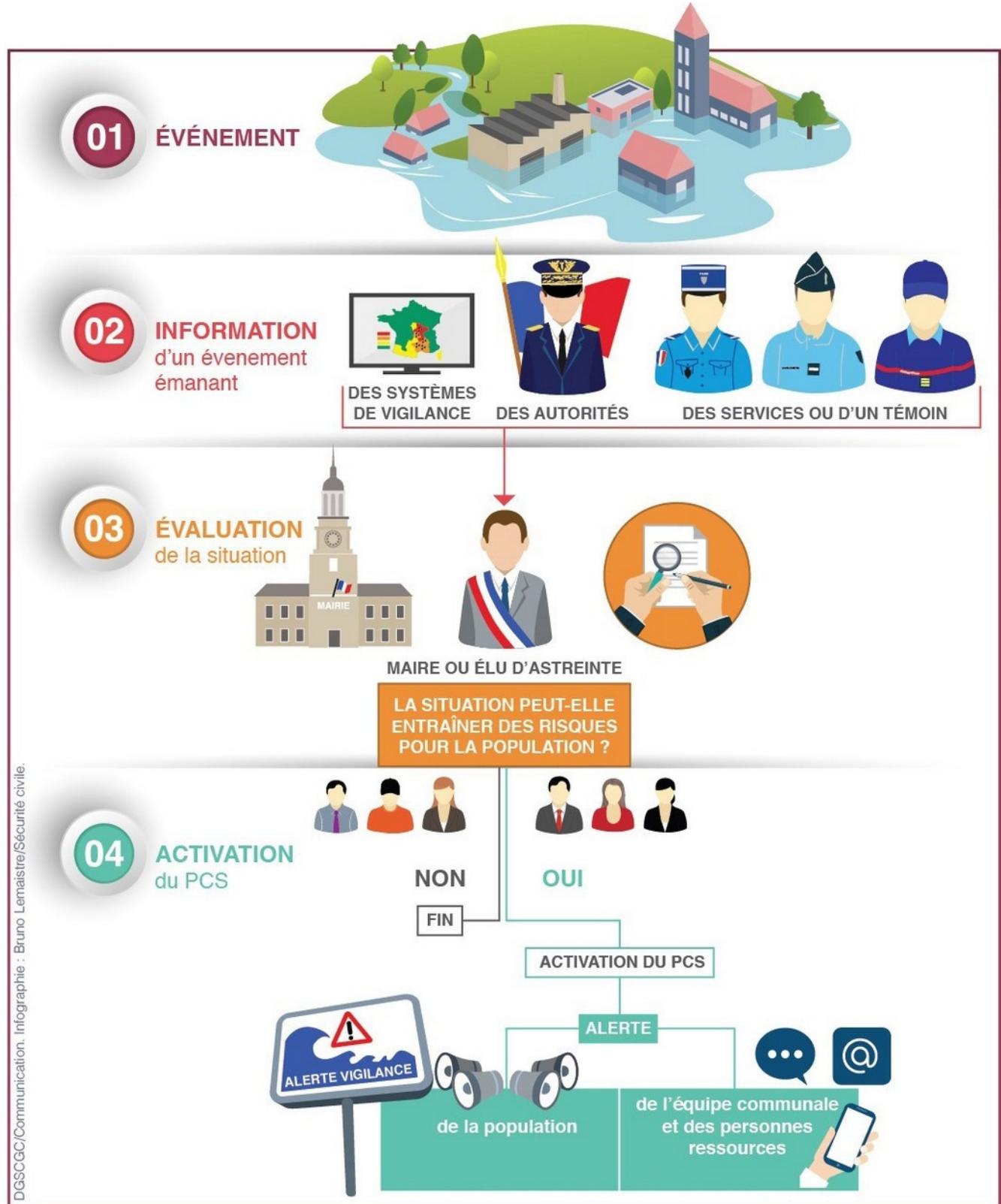
Le risque transport de matières dangereuses, ou risque TMD, est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces matières par voie routière, ferroviaire, fluviales ou canalisation.

Ce risque sur Luceau est limité au transport des matières dangereuses par voie routière sur les routes départementales RD 338, RD 298 et RD305.



## **Partie 1**

# **Organisation communale de crise**



P.C.S. de LUCEAU	Organisation communale de crise Traitement de l'alerte	Fiche 1.2 Page 1/2
---------------------	---	-----------------------

La commune doit pouvoir recevoir une alerte, l'analyser et la diffuser si besoin le plus rapidement possible et à tout moment (7j/7 et 24h/24)

## Réception de l'alerte

La vigilance ou l'alerte est transmise **par la Préfecture**. Elle peut concerner une vigilance météorologique, une vigilance liée à une crue, une alerte liée à un accident majeur...

L'automate d'alerte de la préfecture prévient les personnes dont les coordonnées ont été communiquées par le maire dès la survenance ou la prévision d'un événement pouvant impacter la commune.

		Qualité – Nom prénom	N° de téléphone
Rang 1	Le Maire	PINCON Fabienne	06 68 39 52 60
Rang 2	Le 1 <sup>er</sup> Adjoint	PERROUX Arnaud	06 66 50 22 32
Rang 3	Le 2 <sup>ème</sup> Adjoint	FISSEAU Alexa	06 74 43 64 16
Rang 4	Le 3 <sup>ème</sup> Adjoint	DAGUZAN Claude	06 09 74 86 74
Rang 5	Le 4 <sup>ème</sup> Adjoint	RIBOUILLEAULT Dominique	06 30 76 26 98

Il arrive également qu'aucune alerte ne soit donnée par les autorités supérieures **mais qu'une situation dangereuse soit avérée sur le territoire communal**. Cette situation nécessite une analyse de l'équipe communale.

## Traitement de l'alerte et déclenchement du PCS

L'alerte ou la situation dangereuse doit être analysée par l'équipe communale



Si des actions doivent être engagées (information à la population, mise en place de moyens matériels...) le PCS est déclenché

S'il n'y a pas d'actions à engager, l'équipe municipale doit rester en veille pour surveiller l'évolution (cellule de veille)

Le Plan Communal de Sauvegarde peut être déclenché :

- De la propre initiative du Maire, dès lors que les renseignements reçus par tous moyens ne laissent aucun doute sur la nature de l'événement ; il en informe alors automatiquement l'autorité préfectorale,
- A la demande de l'autorité préfectorale, le Préfet ou son représentant,

Eléments d'aide à la décision : sectorisation et analyse des enjeux pour déterminer le déclenchement du PCS, la mobilisation des moyens nécessaires et les modalités de l'alerte se référer aux fiches spécifiques à chaque risque (Partie 2).

P.C.S. de LUCEAU	Organisation communale de crise Traitement de l'alerte	Fiche 1.2 Page 2/2
---------------------	---	-----------------------

## Transmission de l'alerte à la population

En fonction de la situation, une information ou une alerte doit être transmise aux habitants.  
Mobilisation de plusieurs vecteurs d'alerte et d'information de la population :

### Moyens d'alerte

Liste des moyens d'alerte	Quels risques et quels enjeux ?	Limites de diffusion de l'alerte
Porte à porte par des îlotiers	Inondation et transport de matières dangereuses	Zones à risque

**Les moyens d'alerte peuvent être compléter par les moyens de communication suivants :** panneaux à message variable, radios, réseaux sociaux, site internet communal...

### Moyens de communication

Liste des moyens de communication	Quels intérêts ?	Limites de diffusion
Panneau à messages variables		
Site Internet communal		
Réseaux sociaux		

P.C.S. de LUCEAU	Organisation communale de crise Poste de Commandement Communal	Fiche 1.3 Page 1/1
---------------------	---	-----------------------

Le PCC met en œuvre l'organisation et la coordination des actions de sauvegarde en appui du Directeur des Opérations de Secours (DOS) et du Commandant des Opérations de Secours (COS).

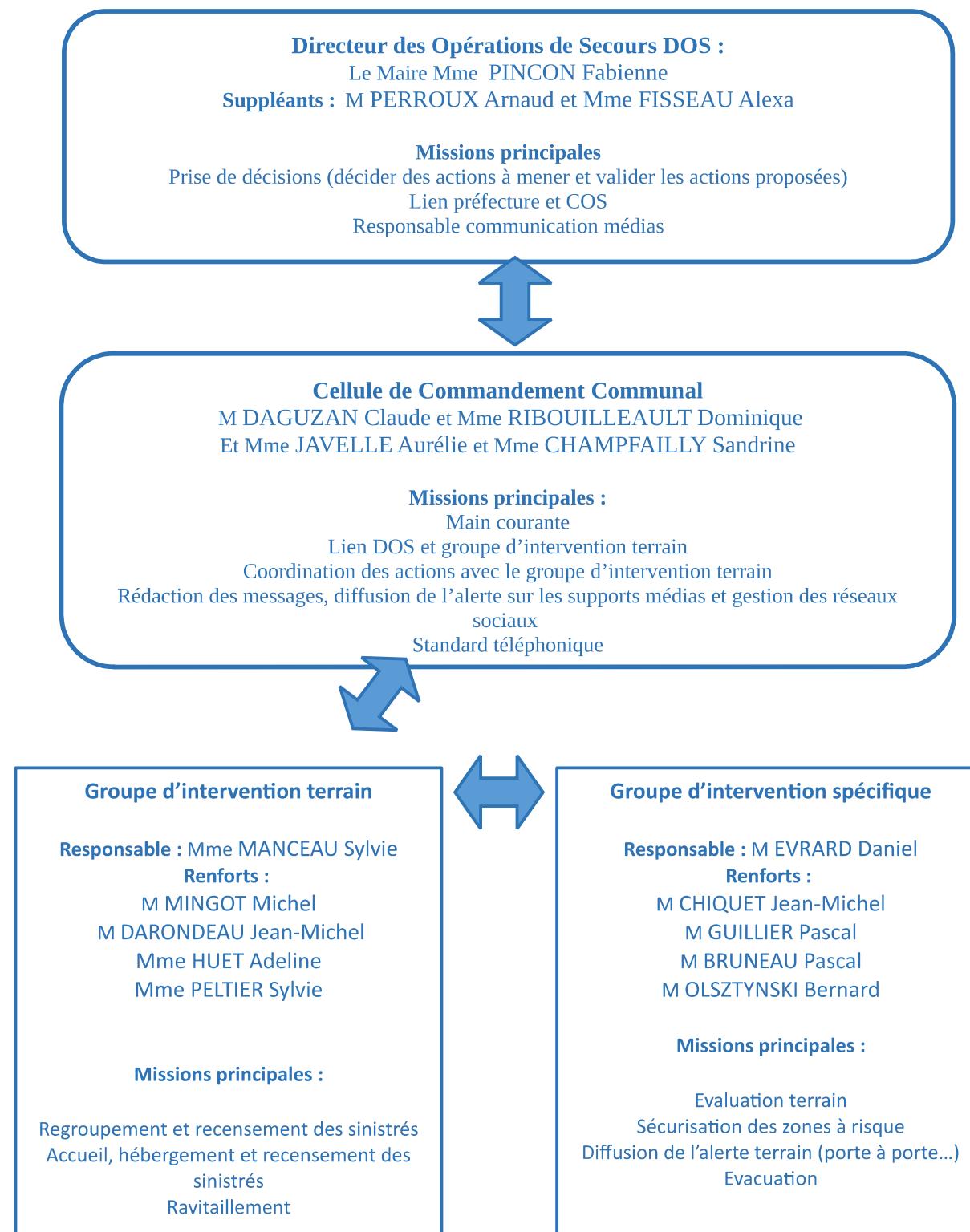
**Lieu :** Mairie

**Lieu de replis :** Salle « La Bénévole »

**Matériel nécessaire :**

- Un exemplaire papier du PCS à jour
- L'annuaire de gestion de crise
- Plan de la commune en format papier (minimum taille A0)
- Cartographie des risques et enjeux de la commune
- Lignes téléphoniques
- Ordinateurs et accès Internet et réseau interne
- Photocopieur
- Radio à piles
- Lampes à piles
- Petites fournitures

## Organigramme restreint



## Organigramme opérationnel

### Directeur des Opérations de Secours DOS

Le Maire

Suppléants : Mme FISSEAU Alexa / M PERROUX Arnaud  
Mme JAVELLE Aurélie

#### Missions principales

Prise de décisions

Lien préfecture et COS

Responsable communication médias



### Responsable de l'Action Communale RAC

M DAGUZAN Claude et Mme RIBOUILLEAULT  
Dominique

Suppléant : M GUILLIER Pascal

#### Missions principales :

Coordination des actions

Lien DOS

Responsable réseaux sociaux

Rédaction des messages d'alerte



### Cellule Secrétariat

#### Responsable

Mme CHAMPAILLY Sandrine

Renfort : Mme HUET Adeline

#### Missions principales :

Main courante

### Cellule Population

#### Responsable

Mme FISSEAU Alexa / Mme JAVELLE  
Aurélie

#### Renforts :

Mme MANCEAU Sylvie / M MINGOT

Michel

M DARONDEAU JEAN6michel /

Mme PELTIER SYLVIE

#### Missions principales :

Standard téléphonique

Diffusion de l'alerte à la population (médias et  
terrain)

Regroupement, accueil, hébergement et  
recensement des sinistrés

Accompagnement et relogement

Ravitaillement

### Cellule Évaluation / Logistique /

#### Terrain

#### Responsable

M PELTIER Pascal / M EVRARD Daniel

#### Renforts :

M BRUNEAU Pascal / M CHIQUET Jean-  
Michel / M OLSZTYNSKI Bernard

#### Missions principales :

Valuation terrain

Sécurisation des zones à risque

Porte à porte (lien cellule population)

Évacuation

## Organigramme renforcé

### Directeur des Opérations de Secours DOS

Le Maire

Suppléant : Mme FISSEAU Alexa

**Missions principales**Prise de décisions  
Lien préfecture et COS**Cellule Communication****Responsable**

Mme JAVELLE Aurélie

**Renforts :**

Mme FISSEAU Alexa

**Missions principales :**

Lien médias

Responsable réseaux sociaux

Rédaction des messages d'alerte

Diffusion de l'alerte sur les supports médias

### Responsable de l'Action Communale RAC

M PERROUX Arnaud

**Suppléants :**

M DAGUZAN Claude et Mme RIBOUILLEAULT Dominique

**Missions principales :**Donner les actions  
Lien DOS**Cellule Secrétariat****Responsable**

Mme CHAMFAILLY Sandrine

**Renforts :**

M SCELLES Marcel

**Missions principales :**

Main courante

**Cellule Population****Responsable :**

Mme FISSEAU Alexa

**Renforts :**Mme JAVELLE Aurélie  
Mme HUET Adeline  
Mme PELTIER Sylvie**Missions principales :**Standard téléphonique  
Diffusion de l'alerte par  
téléphone**Cellule Logistique / Terrain****Responsable :**

Mme MANCEAU Sylvie

Mme GUILLIER Christian

**Renforts :**M MINGOT Michel  
M DARONDEAU Jean-Michel  
M MANCEAU Olivier**Missions principales :**Support des cellules population et  
évaluation / sécurité  
Regroupement, accueil, hébergement et  
recensement des sinistrés  
Accompagnement et relogement  
Ravitaillement**Cellule Valuation / Sécurité****Responsable :**

M PELTIER Pascal

M EVRARD Daniel

**Renforts :**M BRUNEAU Pascal  
M CHIQUET Jean-Michel  
M OLSZTYNSKI Bernard**Missions principales :**Évaluation terrain  
Sécurisation des zones à risque  
Diffusion de l'alerte sur le terrain  
(porte à porte, ...)  
Évacuation de la population

P.C.S. de LUCEAU	Organisation communale de crise	Fiche 1.5
	Fiche Mission Directeur des opérations de secours	Page 1/1

Le **DOS (Directeur des Opérations de secours)** représente l'état sur le territoire : il s'agit du **Maire ou son suppléant** au niveau communal, et du **Préfet** si le plan ORSEC est déclenché (l'évènement touche alors plusieurs communes).

Le **DOS** doit travailler en collaboration avec le **Commandant des Opérations de Secours (COS)**, qui représente les pompiers.

**En cas d'organisation renforcée**, le **DOS** doit :

PHASES	ACTIONS
VIGILANCE	Recevoir les messages de l'état
	Analyser l'alerte ou la situation dangereuse (pour le risque inondation, consultation du site <a href="https://www.vigicrues.gouv.fr/">https://www.vigicrues.gouv.fr/</a> )
	Informier la population si nécessaire
ACTIVATION	Décider du déclenchement du PCS (en avertir la Préfecture)
	Mobiliser les différentes cellules
	Avoir un lien avec les autorités et les secours
	Diriger la communication et la relation aux médias
CRISE	Fixer les objectifs de l'organisation communale
	Valider les propositions du COS
	Prendre les décisions des mesures de sauvegarde de la population
	Informier le Préfet des décisions prises
	Procéder à des réquisitions si nécessaires
	Prendre des arrêtés d'interdiction et d'autorisation exceptionnelle
	Adapter le dispositif et les actions de la commune à l'évolution de la situation
POST-CRISE	Décider de la fermeture des Établissements recevant du public
	Mettre en place une chapelle ardente
	Ordonner la désactivation du PCC et informer le Préfet
	Diriger le retour à la normale (remise en état et le nettoyage de la commune)
	Mettre en place une cellule d'aide aux sinistrés (relogement, rétablissement des réseaux, assistance médico-sociale, démarches d'indemnisations)
	Prévoir une réunion de débriefing et réaliser un retour d'expérience
	Modifier le PCS si nécessaire
	Dresser le bilan des dégâts et faire une demande de reconnaissance catastrophes naturelles si nécessaire

**En cas d'organisation restreinte ou opérationnelle**, le **DOS** doit également assurer les missions de la **Cellule Communication** (Fiche 1.8) en lien avec le **RAC**.

**Si l'événement dépasse les limites ou les capacités de la commune**, le Préfet devient le **DOS**. Dans ces conditions, le Maire assume toujours ses responsabilités communales et conserve un rôle essentiel en matière d'information et de soutien aux populations.

P.C.S. de LUCEAU	Organisation communale de crise	Fiche 1.6
	Fiche Mission Responsable de l'action communale	Page 1/1

Le **RAC (Responsable de l'Action Communale)** permet la coordination entre le **DOS** et les différentes **cellules communales**.

En cas d'**organisation renforcée**, le **RAC** doit :

	<b>ACTIONS</b>
<b>VIGILANCE</b>	Analyser l'alerte ou la situation dangereuse avec le <b>DOS</b>
<b>CRISE</b>	<p>Assurer un lien permanent avec le <b>DOS</b></p> <p>Assurer les descentes et les remontées d'information entre le <b>DOS</b>, les <b>équipes terrains</b> et la <b>cellule de commandement communale</b></p> <p>Coordonner l'organisation communale et les décisions prises par le <b>DOS</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Informer / alerter les habitants</li> <li>- Évacuer</li> <li>- Redistribuer les bénévoles sur le terrain</li> </ul> <p>Préserver les réseaux de communication et prévoir la gestion des coupures électriques (groupes électrogènes...)</p>
<b>POST-CRISE</b>	<p>Informier l'ensemble des <b>cellules communales</b> de la fin de l'alerte</p> <p>Coordonner la remise en état et le nettoyage de la commune en lien avec la <b>Cellule Logistique / Terrain</b></p> <p>Gérer le relogement des personnes sinistrées en lien avec la <b>Cellule Population</b></p> <p>Organiser le retour d'expérience en lien avec le <b>DOS</b> et les <b>équipes communales</b></p> <p>Dresser le bilan des dégâts et la demande de reconnaissance de catastrophes naturelles en lien avec le <b>DOS</b> et les <b>équipes concernées</b></p>

En cas d'**organisation restreinte ou opérationnelle**, le **RAC** doit également assurer les missions de la **Cellule Communication** (Fiche 1.8) en lien avec le **DOS**.

**Outils opérationnels :**

- Fiche 3.4 Bénévoles ou réserve communale de sécurité civile
- Fiche 3.7 Cartes opérationnelles
-

P.C.S. de LUCEAU	Organisation communale de crise Fiche Mission Cellule Secrétariat	Fiche 1.7 Page 1/1
---------------------	---	-----------------------

**En cas d'organisation opérationnelle ou renforcée**, la **Cellule Secrétariat** doit :

	<b>ACTIONS</b>
<b>ACTIVATION</b>	Organiser l'installation de l'équipement matériel du PCC en lien avec la cellule Logistique
	Ouvrir et tenir à jour la main courante
<b>CRISE</b>	Établir tous les actes administratifs nécessaires
	Garder toutes les factures et mains courantes
	Passer les appels aux habitants, sur décision du <b>DOS</b>
	Gérer les autres moyens de communication (panneaux, site internet...)
<b>POST-CRISE</b>	Transmettre la fin de l'alerte aux habitants
	Réunir et archiver tous les documents (mains courantes, factures...)
	Informier les personnes sinistrées des démarches à entreprendre
	Gérer la demande de classement de la commune en catastrophe naturelle

**En cas d'organisation restreinte**, les missions de la **Cellule Secrétariat** sont assurées par une personne de la cellule commandement communale.

#### **Outils opérationnels :**

- [Fiche 3.1 Main courante](#)
- [Fiche 3.5 Arrêté de réquisition](#)
-

P.C.S. de LUCEAU	Organisation communale de crise Fiche Mission Cellule Communication	Fiche 1.8 Page 1/1
---------------------	---	-----------------------

**En cas d'organisation renforcée**, la **Cellule Communication** doit :

	<b>ACTIONS</b>
<b>ACTIVATION</b>	Réceptionner, synthétiser et centraliser les informations communiquées par les médias et en informer le <b>DOS</b> Rédiger les messages d'information et d'alerte Demander au DOS de les valider Transmettre la version validée aux <b>Cellules Population</b> et <b>Évaluation / Sécurité</b>
<b>CRISE</b>	Gérer les sollicitations médiatiques en lien avec le <b>DOS</b> Gérer les moyens de communication (panneaux, site internet) et diffuser les messages d'alerte via ces supports médias Gérer les réseaux sociaux
<b>POST-CRISE</b>	Transmettre la fin de l'alerte aux habitants via les supports médias Informer les personnes sinistrées des démarches à entreprendre

**En cas d'organisation restreinte ou opérationnelle**, les missions de la **Cellule Communication** sont assurées par le **DOS** et le **RAC**.

La communication est un élément essentiel de la gestion de crise. Il est important de bien identifier les réseaux de communications, notamment en cas de coupures d'électricité.  
 Les moyens d'information et d'alerte sont identifiés sur la Fiche 1.2

**Outils opérationnels :**

- Fiche 3.2 Messages type d'alerte
-

P.C.S. de LUCEAU	Organisation communale de crise	Fiche 1.9
	Fiche Mission Cellule Population	Page 1/1

En cas d'organisation opérationnelle et renforcée, la **Cellule Population** doit :

	<b>ACTIONS</b>
<b>ACTIVATION</b>	Ouvrir et organiser un standard téléphonique Tenir un registre standard
	Diffuser l'alerte par téléphone si nécessaire notamment (population, agriculteurs, entreprises, ERP) en lien avec la <b>Cellule Évaluation / Sécurité</b>
	Demander à la <b>Cellule Logistique / Terrain</b> les moyens matériels et humains nécessaires au déroulement des actions engagées ou prévues
<b>CRISE</b>	Ouvrir et agencer un centre d'accueil et de regroupement (CARE) en lien avec la <b>Cellule Logistique / Terrain</b>
	Assurer l'accueil et le recensement des personnes évacuées et/ou bloquées sur la commune
	Assurer le ravitaillement du centre d'hébergement en lien avec la <b>Cellule Logistique / Terrain</b>
	Prévoir des solutions pour l'hébergement de nuit
	Renseigner la population sur la crise et son évolution en ne diffusant que des informations reçues par la <b>Cellule Communication</b>
	Orienter les personnes vers les centres d'hébergement si besoin
	Faire remonter à la <b>Cellule Communication</b> les questions et attentes de la population
<b>POST-CRISE</b>	Transmettre la fin de l'alerte aux agriculteurs, entreprises, ERP par téléphone
	Proposer des solutions pour le relogement des sinistrés
	Organiser la gestion des dons
	Assurer le suivi post-crise des agriculteurs, entreprises et ERP
	Informier les personnes sinistrées des démarches à entreprendre

En cas d'organisation restreinte, les missions de la **Cellule Population** sont assurées par une personne de la **cellule commandement communale** et le **groupe d'intervention terrain**.

#### Outils opérationnels :

- Fiche 3.3 Centres d'accueil et de regroupement
- Fiche 3.
-

P.C.S. de LUCEAU	Organisation communale de crise	Fiche 1.10
	Fiche Mission Cellule Logistique / Terrain	Page 1/1

En cas d'organisation renforcée, la **Cellule Logistique / Terrain** doit :

	ACTIONS
<b>VIGILANCE</b>	Vérifier l'inventaire des moyens et les modalités de mise à disposition
<b>ACTIVATION</b>	<p>Préparer les moyens matériels communaux et les mettre à disposition</p> <p>Solliciter la communauté de communes, les entreprises et les associations agréées de sécurité civile si des besoins spécifiques sont identifiés</p>
<b>CRISE</b>	<p>Alerter et informer les gestionnaires de réseaux (alimentation en eau potable, assainissement, électricité, téléphone...)</p> <p>S'assurer du bon fonctionnement des moyens de transmissions</p> <p>Venir en renfort de la <b>Cellule Évaluation / Sécurité</b> notamment pour la fermeture des routes impraticables, l'évacuation des personnes vulnérables et de la population</p> <p>Venir en renfort de la <b>Cellule Population</b> notamment pour la mise en place des centres d'accueil et de regroupement et le ravitaillement (acheminement, mise en place des besoins matériels et approvisionnement)</p> <p>Préserver et remettre en état les réseaux et les voiries prioritaires et stratégiques</p> <p>Assurer la distribution d'eau potable si celle-ci est impropre à la consommation</p>
<b>POST-CRISE</b>	<p>Procéder aux opérations de nettoyage et de réhabilitation</p> <p>Guider les gestionnaires de réseaux pour la remise en état</p>

En cas d'organisation opérationnelle, la **Cellule Logistique / Terrain** et la **Cellule Évaluation / Sécurité** sont fusionnées.

En cas d'organisation restreinte, les missions de la **Cellule Logistique / Terrain** sont assurées par une personne de la **cellule commandement communale** et le **groupe d'intervention terrain**.

#### Outils opérationnels :

- Fiche 3.7 Cartes opérationnelles
- Fiche 3.
-

P.C.S. de LUCEAU	Organisation communale de crise	Fiche 1.11
	Fiche Mission Évaluation / Sécurité	Page 1/1

En cas d'organisation renforcée, la **Cellule Évaluation / Sécurité** doit :

	<b>ACTIONS</b>
<b>VIGILANCE</b>	Évaluer la situation sur le terrain
<b>ACTIVATION</b>	<p>Demander à la <b>Cellule Logistique / Terrain</b> les moyens matériels et humains nécessaires au déroulement des actions engagées ou prévues</p> <p>Ouvrir et tenir un registre des désordres constatés et des mesures mises en œuvre</p>
	<p>Prévenir les propriétaires d'animaux en bord de cours d'eau, les aires d'accueil des gens du voyage et les campings en lien avec la <b>Cellule Population</b></p> <p>Fermer les routes impraticables en lien avec la <b>Cellule Logistique / Terrain</b></p> <p>Renseigner la population sur la crise et son évolution en ne diffusant que des informations reçues par la <b>Cellule Communication</b></p> <p>Faire remonter à la <b>Cellule Communication</b> les questions et attentes de la population</p>
<b>CRISE</b>	<p>Mettre en place les mesures de sécurisation</p> <p>Organiser l'évacuation des personnes vulnérables</p> <p>Organiser l'évacuation de la population</p> <p>Orienter les personnes vers les centres d'hébergement si besoin</p> <p>Vérifier la fermeture des établissements recevant du public en cas de décision du <b>DOS</b></p> <p>Garder un lien avec les habitants restés à leur domicile (approvisionnement sans mise en danger des agents communaux)</p>
<b>POST-CRISE</b>	<p>Transmettre la fin de l'alerte par porte-à-porte</p> <p>Sécuriser le territoire pour les opérations de nettoyage et de remise en état</p> <p>Transmettre le registre des désordres et des mesures mises en œuvre pour intégration dans le retour d'expérience et le dossier de reconnaissance catastrophes naturelles</p>

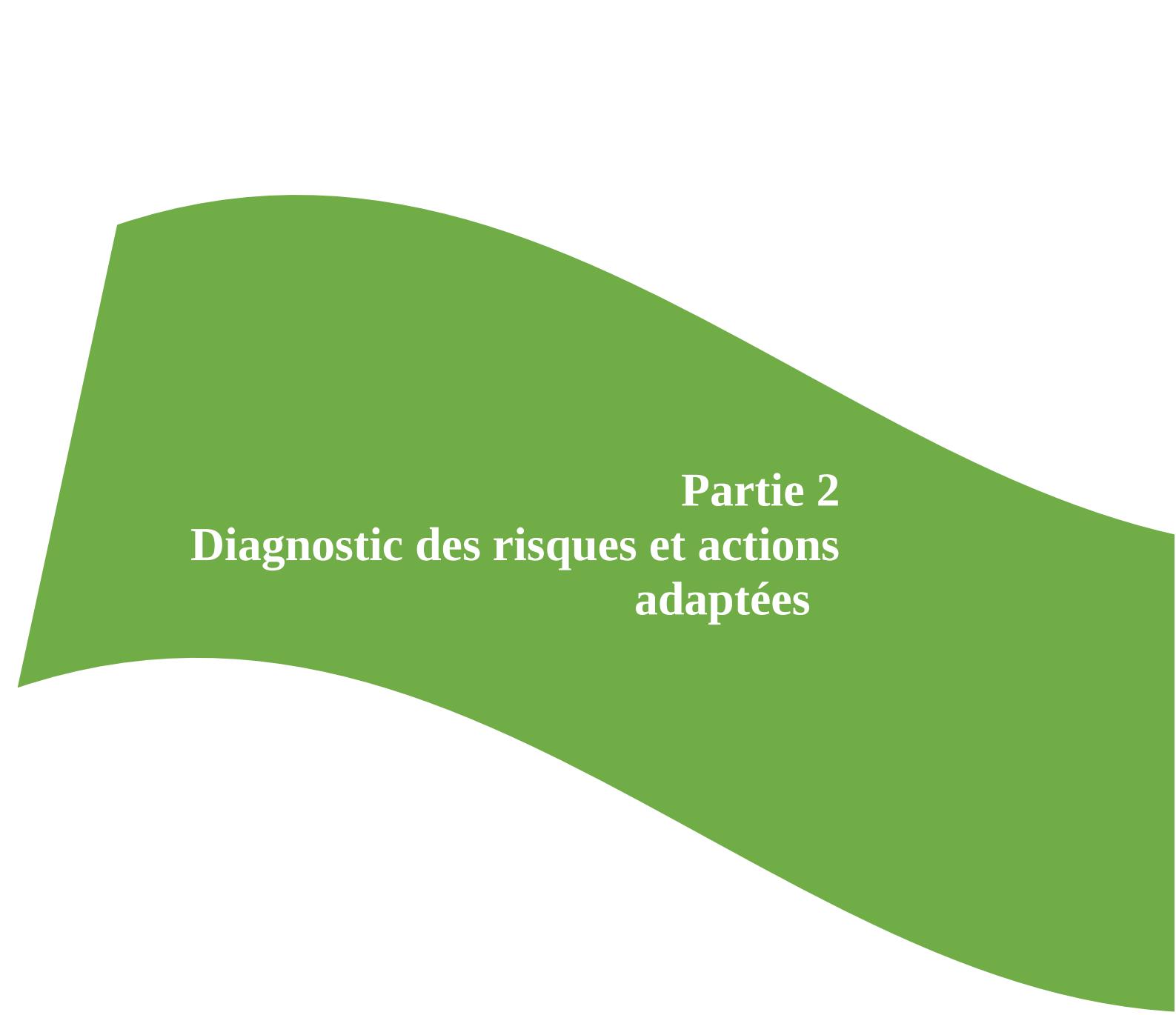
En cas d'organisation opérationnelle, la **Cellule Évaluation / Sécurité** et la **Cellule Logistique / Terrain** sont fusionnées.

En cas d'organisation restreinte, les missions de la **Cellule Évaluation / Sécurité** sont assurées par une personne de la **cellule commandement communale** et le **groupe d'intervention terrain**.

#### Outils opérationnels :

- Fiche 3.4 Organisation de l'évacuation
- Fiche 3.7 Cartes opérationnelles
- 
-





## Partie 2

# Diagnostic des risques et actions adaptées

P.C.S. de LUCEAU	Diagnostic des risques et actions adaptées	Fiche 2.1
	Risque inondation	Page ¼

## Synthèse du risque sur la commune

### Description et historique du risque Inondation sur la commune :

2 cours d'eau traversent la commune :

\* Les Profonds de Veaux.

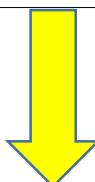
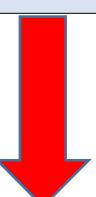
### Historique :

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel	Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel
INTE1820387A	Inondations et/ou Coulées de Boue	09/06/2018	15/08/2018	INTE9500103A	Inondations et/ou Coulées de Boue	17/01/1995	24/02/1995
IOCE1133767A	Inondations et/ou Coulées de Boue	03/09/2011	15/12/2011	INTE9500169A	Inondations et/ou Coulées de Boue	08/12/1994	06/05/1995
INTE0700193A	Inondations et/ou Coulées de Boue	21/10/2006	01/04/2007	NOR19830516	Inondations et/ou Coulées de Boue	01/04/1983	18/05/1983

### Les niveaux de risque :

Échelle de référence (station Vigicrues) :

Situation normale	Pas de risque particulier
Vigilance jaune	Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.
Vigilance orange	Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.
Vigilance rouge	Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée sur la sécurité des personnes et des biens.

Scénario 1	Vigilance jaune	
Scénario 2	Vigilance orange	
Scénario 3	Vigilance rouge	

**A) Les Profonds de Veaux :**

Sénaire	Lieu-Dit	Population	ERP	Entreprise
1	L'Arche	oui	non	non
2	Moulin de Prélambert	oui	non	non
	Moulin de Guerpeigné	oui	non	non
3	Les Prés de la Peloiserie	oui	non	non
	Les Prés de la Miottière	oui	non	non
	Les Prés de la Massicoisière	oui	non	non
	Les Petits Prés	oui	non	non

**B) L'Îre :**

Sénaire	Lieu-Dit	Population	ERP	Entreprise
1	La Coudraie	oui	non	non
2	La Coconnière	oui	non	non
3	Le Grand Pré	oui	non	non
	Le Val de L'Îre	oui	non	non

P.C.S. de LUCEAU	Diagnostic des risques et actions adaptées	Fiche 2.1
	Risque inondation	Page 3/4

## Carte du risque :



P.C.S. de LUCEAU	Diagnostic des risques et actions adaptées	Fiche 2.1
	Risque inondation	Page 4/4

### Actions à effectuer :

Enjeux et catégorie	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Retour à la normale
	Vigilance jaune	Vigilance orange	Vigilance rouge	
Surveillance cours d'eau			Surveiller la situation sur le terrain Être en lien avec les communes à l'amont du cours d'eau	Surveiller la situation sur le terrain Être en lien avec les communes à l'amont du cours d'eau
Route	Mise en place d'une cellule restreinte Fermer les routes inondées : .....	Mise en place d'une cellule opérationnelle Fermer les routes inondées : .....	Mise en place d'une cellule renforcée Fermer les routes inondées : .....	Mise en place d'une cellule renforcée Fermer les routes inondées : .....
Population	Informier la population en zone inondable		Ouvrir le centre d'accueil et de regroupement Organiser l'évacuation des quartiers inondables : ...	

P.C.S. de LUCEAU	Diagnostic des risques et actions adaptées	Fiche 2.2
	Risques météorologiques	Page 1/2

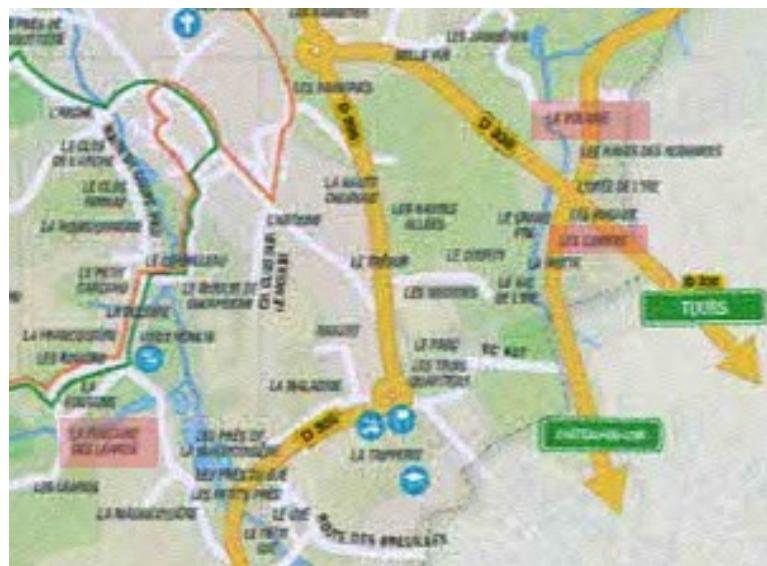
## Synthèse du risque sur la commune

### Description et historique des risques météorologiques sur la commune :

En cas de précipitations importantes risques de coulées de boues sur des chemins à forte pente.

Ce phénomène s'est déjà produit aux Lieu-dit : **Les caviers, La Volarie, La Fontaine des Léards.**

## Carte du risque



P.C.S. de LUCEAU	Diagnostic des risques et actions adaptées	Fiche 2.2
	Risques météorologiques	Page 2/2

### Actions à effectuer

Enjeux et catégorie	Vigilance jaune	Vigilance orange	Vigilance rouge	Retour à la normale
Surveiller la situation sur internet (notamment sur le site de Météo-France : <a href="https://vigilance.meteofrance.fr/">https://vigilance.meteofrance.fr/</a> )				
Surveiller la situation sur le terrain				
<b>Procédure</b>				
Déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde				
Mise en place d'une cellule restreinte	Mise en place d'une cellule opérationnelle	Mise en place d'une cellule renforcée	Mise en place d'une cellule renforcée	
<b>Parc</b>				
Population	Ouvrir le centre d'accueil et de regroupement			

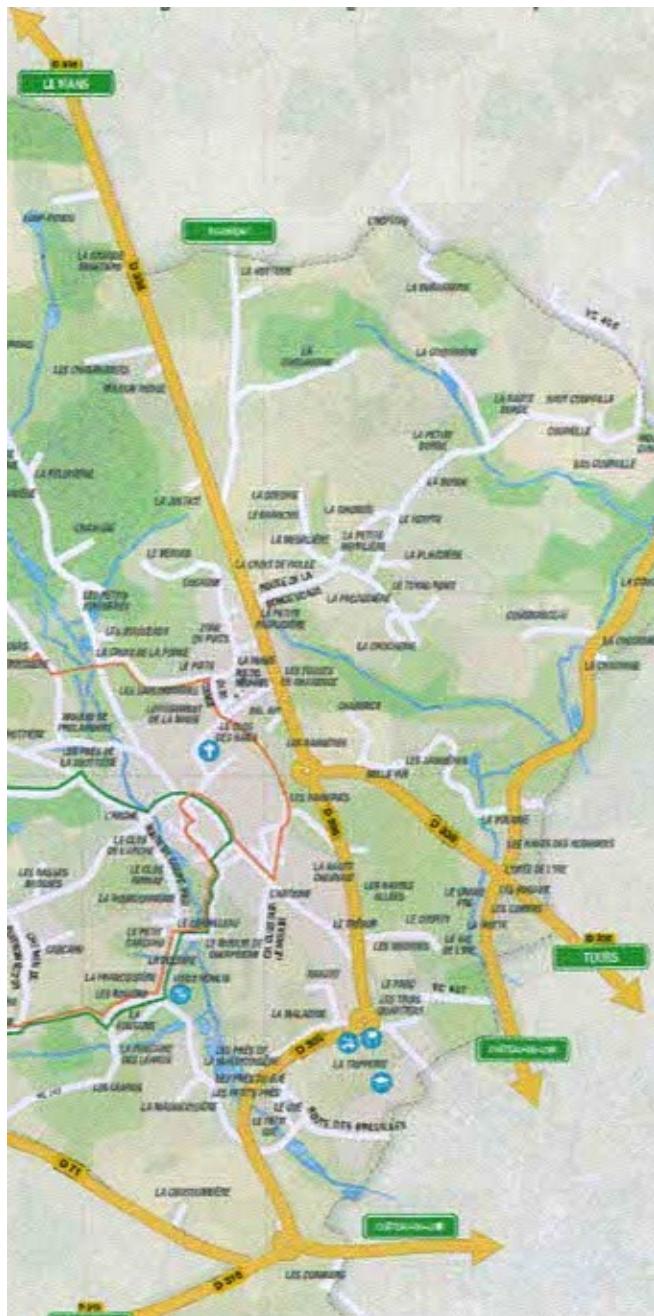
P.C.S. de LUCEAU	Diagnostic des risques et actions adaptées	Fiche 2.3
	Risque transport de matières dangereuses	Page 1/2

## Synthèse du risque sur la commune

## **Description et historique du risque Transport de matières dangereuses sur la commune :**

Départementales sur la commune : D338, D298, D305.

## Carte du risque



P.C.S. de LUCEAU	Diagnostic des risques et actions adaptées	Fiche 2.3
	Risque transport de matières dangereuses	

## Actions à effectuer

Enjeux et catégorie	Crise	Retour à la normale
<b>Procédure</b>	Déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde	
<b>Hébergement</b>	Mise en place d'une cellule restreinte	
<b>Route</b>	Ouverture d'un centre d'accueil et de regroupement	
<b>Population</b>	Fermer les routes impactées : ..... Informer la population impactée des mesures mises en œuvre et des consignes de sécurité	
	Évacuer la zone indiquée par le COS (Commandant des Opérations de Secours)	

P.C.S. de LUCEAU	Diagnostic des risques et actions adaptées	Fiche 2.4
	Risque Mouvements de terrains et miniers	Page 1/2

## Synthèse du risque sur la commune

**Description et historique du risque Mouvements de terrains et miniers sur la commune :**

IDENTIFIANT	TYPE	LIEU
	Mouvement de Terrain	Chavigné – route de la Grère
INTE9900627A	Mouvement de Terrain	
21200298	Effondrement / Affaissement	La Bêlerie
PALAA0000735	carrière	
PALAA0000736	carrière	Les Jaunières
PALAA0000737	carrière	Malaquet
PALAA0000738	carrière	
PALAA0000739	carrière	La Glacière
PALAA0000740	carrière	
PALAA0000741	carrière	
PALAA0000742	carrière	
PALAA0000743	carrière	La Coudraie
PALAA0000744	carrière	
PALAA0000745	carrière	La Burasserie
PALAA0000746	cave	
PALAA0000747	cave	
PALAA0000748	carrière	Les Cormiers

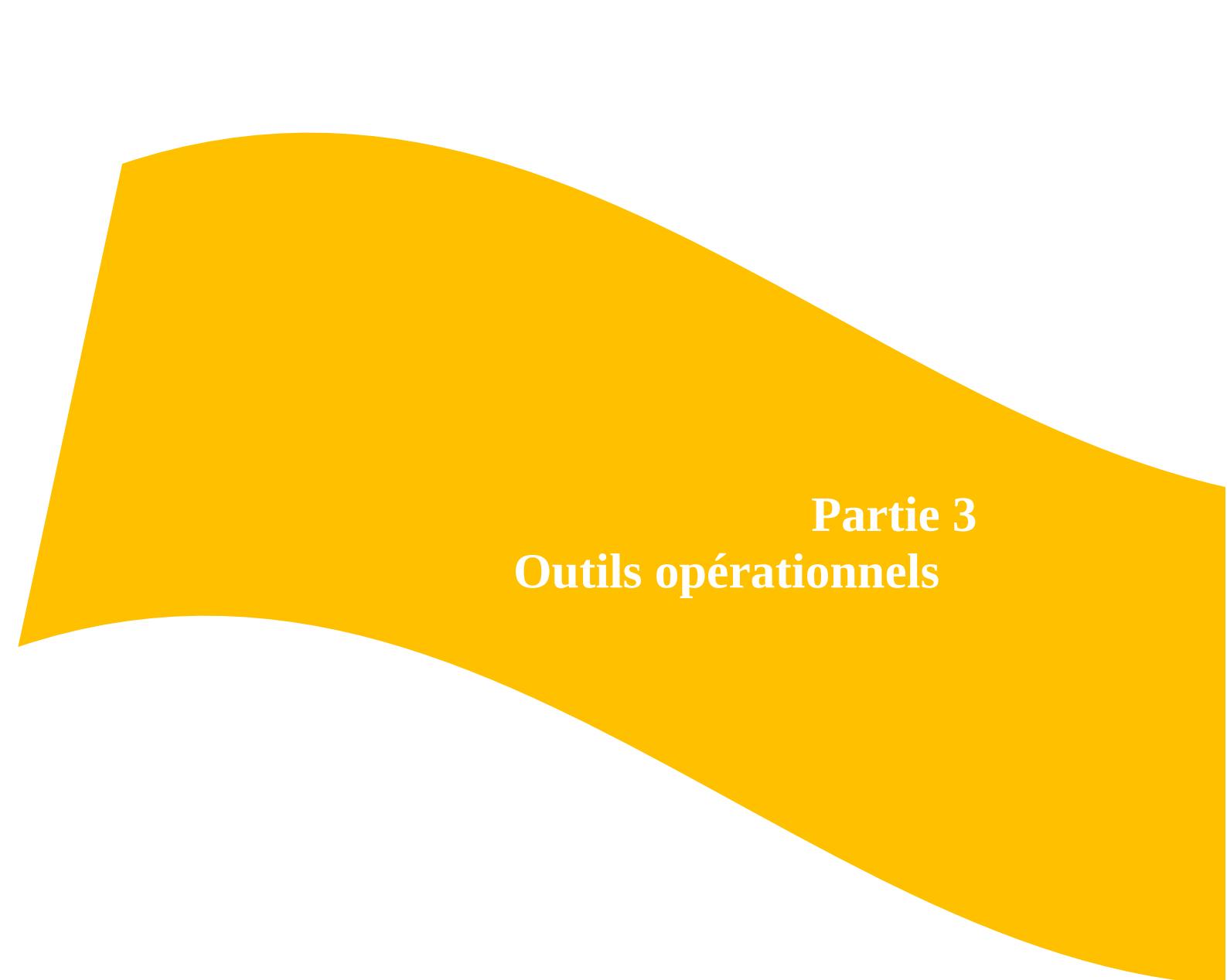
P.C.S. de LUCEAU	Diagnostic des risques et actions adaptées	Fiche 2.4
	Risque Mouvements de terrains et miniers	Page 2/2

## Carte du risque :



## Actions à effectuer :

Enjeux et catégorie	Crise	Retour à la normale
Procédure	Déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde Mise en place d'une cellule restreinte	
Hébergement	Ouverture d'un centre d'accueil et de regroupement	
Route	Fermer les routes impactées : ..... .....	
Population	Informier la population impactée des mesures mise en œuvre et des consignes de sécurité	
	Évacuer la zone indiquée par le COS (Commandant des Opérations de Secours)	



A large, solid yellow shape is positioned at the top of the page, curving from the left side towards the right. It has a flat top and a slightly irregular, wavy bottom edge. The rest of the page is white.

## Partie 3

# Outils opérationnels

P.C.S. de LUCEAU	Outils opérationnels	Fiche 3.1
	Main courante	Page 1/1



P.C.S. de LUCEAU	Outils opérationnels Messages types d'alerte	Fiche 3.2 Page 1/3
---------------------	---	-----------------------

## Alerte générale

### Information (risque potentiel) :

« La Préfecture vient de déclencher la vigilance .....pour le risque.....du ..... à ..... heures au ..... à.....heures. Tenez-vous au courant de l'évolution et reportez-vous aux consignes de sécurité établies dans la plaquette d'informations de la Mairie. »

### Alerte (risque avéré) :

« Un risque de .....est avéré sur la commune. Attention, soyez prudents. Pour votre sécurité, éviter tout déplacement. Reportez-vous aux consignes de sécurité établies dans la plaquette d'informations de la Mairie. La Mairie donnera l'ordre d'évacuer si nécessaire ».

### Évacuation :

« Le risque de .....est fort sur votre secteur. Vous devez évacuer dans le calme vers .....dans les plus brefs délais. Attention, soyez prudents et suivez toutes les instructions des forces de l'ordre».

P.C.S. de LUCEAU	Outils opérationnels	Fiche 3.2
	Messages types d'alerte	Page 2/3

## Alerte inondation

Date et heure de passage : .....

**Madame, Monsieur,**

Nous vous informons du risque d'inondation de la commune de.....pour les jours suivants : .....

Le pointe de crue (maximum de la crue) est prévue pour : .....

Votre habitation étant située dans la zone menacée d'inondation, nous vous demandons de prendre les dispositions suivantes :

- **Surveillez régulièrement sous-sol et rez-de-chaussée pour détecter rapidement une éventuelle montée des eaux ;**
- **Mettez à l'étage si possible ou surélevez :**
  - **Vos documents administratifs,**
  - **Vos objets précieux (photos,),**
  - **Les appareils ou produits pouvant présenter un danger (produits toxiques, appareils électriques,),**
  - **Le mobilier ;**
- **Vérifiez que vos cuves sont bien fixées (fioul, gaz,), rentrez à l'intérieur de la maison tout ce qui pourrait être emporté par la crue (mobilier de jardin,) ;**
- **Rassemblez les éléments suivants en prévision d'une éventuelle évacuation :**

**Pièce d'identité et argent,**

  - **Médicaments indispensables,**
  - **Couvertures,**
  - **Vêtements de rechange (pour une durée de 1 à 5 jours),**
  - **Eau et denrées alimentaires,**
  - **Affaires de toilettes,**
  - **Lampe torche, radio et piles ;**
- **Informez la Mairie de tout départ du logement vers un autre site d'hébergement (privé ou prévu par la commune)**
- **Limitez au strict minimum les appels téléphoniques afin de libérer les lignes pour les services de secours et communaux, et attendez les autres instructions des autorités. 02**

Numéro de téléphone de la Mairie : 02 43 44 12 08

Pour se tenir informé de la montée des eaux : [www.vigicrue.gouv.fr](http://www.vigicrue.gouv.fr)

P.C.S. de LUCEAU	Outils opérationnels Messages types d'alerte	Fiche 3.2 Page 3/3
---------------------	---	-----------------------

## Évacuation inondation

Date et heure de passage : .....

**Madame, Monsieur,**

Une importante crue de..... est annoncée.

**Votre habitation est située en zone dangereuse. Vous devez donc évacuer immédiatement la zone dans laquelle vous vous trouvez dans le calme.**

La commune a mis à votre disposition des sites d'accueil et d'hébergement. Vous devez rejoindre le site suivant : Salle des Fêtes « La Bénévole »  
.rue du stade 72500 LUCEAU dans lequel vous serez pris en charge.

Nous vous rappelons qu'avant de quitter votre domicile, il est impératif de respecter les consignes suivantes :

- **Fermez vos réseaux de gaz, d'électricité, d'eau et de chauffage ;**
- **Munissez-vous de :**
  - **Vos pièces d'identité et d'argent,**
  - **Médicaments indispensables,**
  - **Si vous rejoignez le site d'hébergement de la commune :**
    - **Couvertures,**
    - **Vêtements de rechange (pour une durée de 1 à 5 jours),**
    - **Affaires de toilettes ;**

Si les voies de circulation sont inondées et impraticables :

- **Ne tentez pas de les franchir,**
- **Retournez chez vous dans le calme,**
- **Si possible, informez les services de secours ou la Mairie de votre incapacité à évacuer,**
- **Attendez les secours en vous réfugiant au niveau supérieur de votre habitation (si la maison est de plain-pied, essayez de trouver refuge dans le voisinage),**
- **Munissez-vous (en plus des éléments déjà cités) d'une lampe torche, d'une radio et de piles,**
- **Manifestez votre présence pour les services de secours.**

**Il est important d'informer la Mairie (0243441208) si vous ne rejoignez pas le lieu d'hébergement prévu par la commune. Ainsi, vous faciliterez considérablement la tâche des services de secours.**

P.C.S. de LUCEAU	Outils opérationnels	Fiche 3.3
	Centres d'accueil et de regroupement	Page 1/4

## Centres d'accueil et de regroupement

### Capacité d'accueil :

Capacité d'accueil (total)	200
Capacité d'accueil avec ravitaillement	100
Hébergement	50
dont hébergement avec sanitaire	50

Nom salle des fêtes	Prive/ Public	Capacité d'accueil (de jour)	Sanitaire	Héberge- ment capacité	Restaura- tion	Adresse	Téléphone	Rue du stade	Exposition directe au risque	Scenario impactant	Scenario	Possible mise à disposition	
									Héberge- ment capacité	Restaura- tion	Adresse	Téléphone	
	Public communal	200	oui (sanitaire & douche)	oui	40	non			non		non	oui	

P.C.S. de LUCEAU	Outils opérationnels	Fiche 3.3
	Centres d'accueil	Page 2/4

## Accueil

Aménager un espace pour l'attente (jeux pour enfants, TV).

Aménager un espace d'information (affichage du numéro de la Cellule d'Information du Public, dans la mesure du possible disposer d'une ligne téléphonique dédiée aux personnes accueillies)

## Ravitaillement

Prévoir l'aménagement de tables et chaises pour la collation / repas,

Définir un repas type « panier froid » (repas unique + boisson),

Prévoir un repas de substitution (religion ou allergie alimentaire),

Prévoir des repas ou aliments pour enfants,

Disposer d'un nécessaire de nettoyage

Détenir un stock de vaisselle jetable.

## Hébergement

Prévoir si vous en disposez, ou recenser, le nombre de tapis de sol (gymnastique) ou de lits de camp, couvertures qu'il faudra demander à la préfecture/COD

Prévoir un espace pour les enfants en bas âge (change, chauffe biberon,),

Prévoir des kits d'hygiène en cas de durée de l'événement,

Disposer d'éléments verticaux de séparation de la zone hébergement

**Ressources humaines :** (membres d'associations de sécurité civile, bénévoles, réserve communale)

Identifier les bénévoles avec chasuble ou brassard

**Lieu de stockage ou de ressources** (intercommunalité, associations) **du matériel nécessaire** (couchage, denrée) : Salle des Fêtes – Cantine scolaire -

**Modalités d'acheminement du matériel :** moyens de transport personnels et secours.

## Numéros utiles

Mairie : 02 43 44 12 08

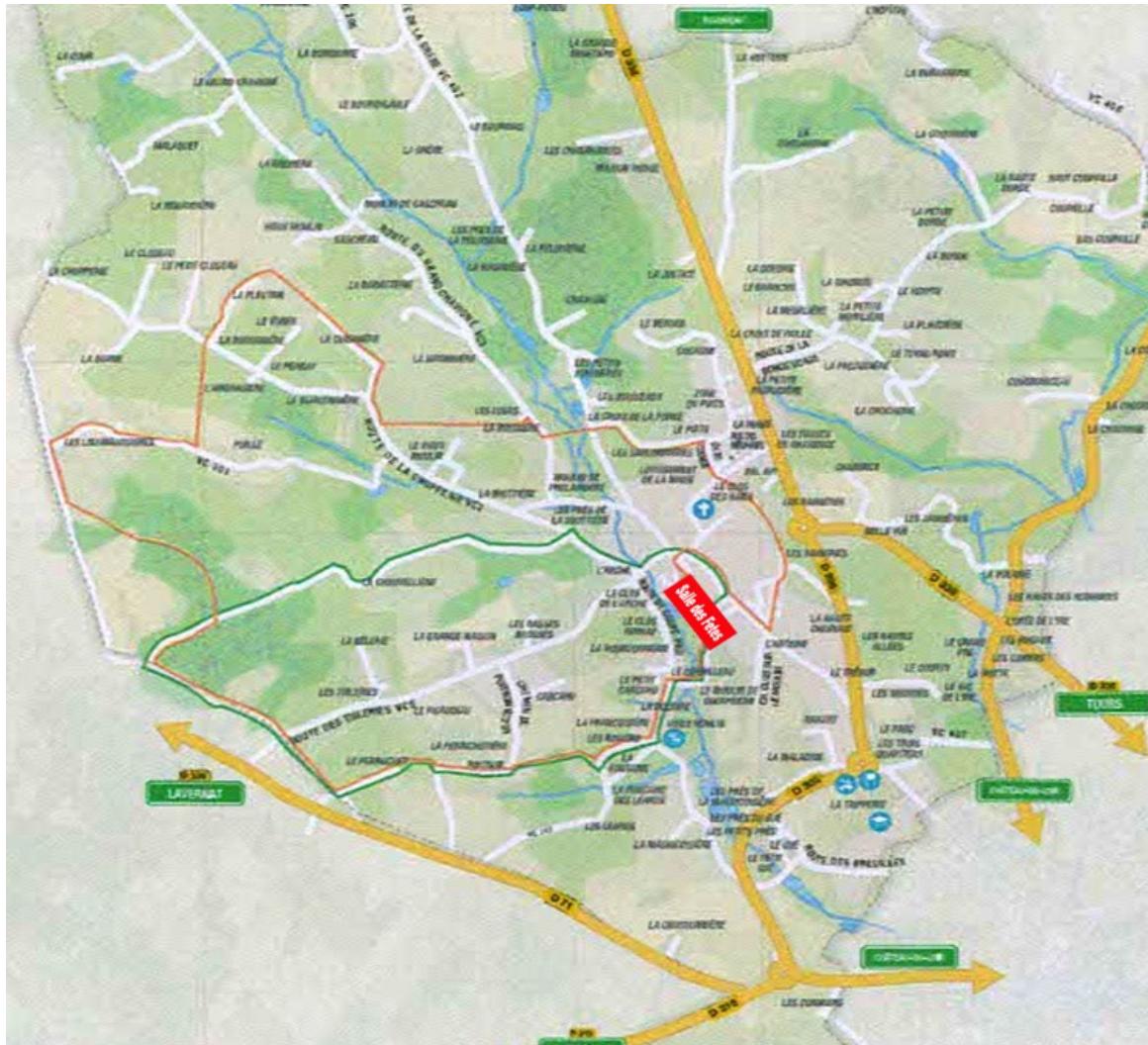
Poste de Commandement Communal : 02 43 44 12 08 ou 06 75 45 92 07

Services techniques : 07 71 72 22 16 ou 07 71 72 37 66

## Matériel à prévoir dans le(s) centre(s) :

- Fournitures de bureau (papier, crayon) et un ordinateur portable (prise multiple, rallonge) pour le recensement des personnes accueillies (Entrée/sortie)
- Des tables et des chaises,
- Nécessaire pour un premier ravitaillement (boisson chaude, sucre, biscuits) et le matériel pour chauffer l'eau

Plan type avec les différentes zones (accueil, ravitaillement, hébergement) :



P.C.S. de LUCEAU	Outils opérationnels Centres d'accueil	Fiche 3.3 Page 4/4
---------------------	---	-----------------------

## Fiche de recensement des personnes accueillies



P.C.S. de LUCEAU	Outils opérationnels Organisation de l'évacuation	Fiche 3.4 Page 1/1
---------------------	--	-----------------------

#### **Missions à effectuer :**

- Evacuer toutes les habitations situées dans le secteur déterminé (nécessité de connaître la localisation des personnes à mobilité réduite).
- Si des personnes refusent d'évacuer, noter leur situation afin de procéder à une évacuation d'autorité en cas de danger grave.
- Diriger les personnes évacuées vers le centre d'accueil.
- Mettre en place un périmètre de sécurité pour empêcher tout retour dans la zone.
- Prévoir des patrouilles de sécurité afin d'empêcher tout acte de malveillance dans la zone.
- Penser à nourrir les animaux, prévoir un centre d'accueil des animaux domestiques.
- 

**Équipe d'évacuation :** Cellule Évaluation / Sécurité

#### **Diffusion du message d'évacuation par :**

- Porte à porte par des îlotiers

#### **Moyens spécifiques à mettre en œuvre :**

- Moyens de transport collectifs
- Véhicules spécialisés

#### **Carte des itinéraires d'évacuation et des lieux de regroupement :**

Voir Fiche 3,3 Page 3/4 Centre d'hébergement,

P.C.S. de LUCEAU	Outils opérationnels	Fiche 3.5
	Arrêté de réquisition	Page 1/1

Le Maire de .....

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2212.1, L 2212.2 et L 2215.1 ;

Vu le Code Pénal et notamment son article R642-1 ;

Vu la loi n°2004-811 du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile, notamment son article 28

Considérant : l'accident, l'événement

.....  
Survenu le .../.../..... À ..... heures .....

Considérant qu'il est nécessaire de doter la commune des moyens nécessaires pour répondre à ses obligations.

**Vu** l'urgence,

**ARRÊTÉ**

**ARTICLE 1<sup>ER</sup> :**

Il est prescrit à M.....

Demeurant à .....

De se présenter sans délai à la Mairie de ..... pour effectuer la mission de ..... qui lui sera confiée.

Où

De mettre à la disposition du Maire le matériel suivant :

.....  
Et de le faire mettre en place à (indiquer le lieu) .....

**ARTICLE 2 :**

La fin du service est décidée par le Maire.

**ARTICLE 3 :**

**Les frais matériels directs et certains** engagés lors de la réquisition donneront lieu à indemnisation sauf convention contraire avec le responsable de l'accident.

**ARTICLE 4 :**

Le Commissaire de Police/le Commandant de la Brigade de Gendarmerie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ..... le .../.../.....

Le Maire,

P.C.S. de LUCEAU	Outils opérationnels	Fiche 3.6
	Bénévoles ou réserve communale de sécurité civile	Page 1/1

NON	Prénom	Age	Compétence/ Profession	Travail demandé	Adresse	e.mail	Tél.	Sénaire Impactant
PELTIER	Pascal	+ de 65	Sociale		8, route des Breuilles	<a href="mailto:peltierpascal@sfr.fr">peltierpascal@sfr.fr</a>	0624453393	
GUILLIER	Christian	+ de 65			Ldt La Querie	<a href="mailto:juchaque@laposte.net">juchaque@laposte.net</a>	0602117816	
SCELLES	Marcel	+ de 65			4, allée des Résistants	<a href="mailto:marcel.scelles@gmail.com">marcel.scelles@gmail.com</a>	0682865938	
RENARD	Didier	65	retraité		6 Chemin du Clos sur le Moulin	<a href="mailto:didier.renard72@orange.fr">didier.renard72@orange.fr</a>	06 85 08 37 03	
RENAUDIN	Cyril	48	retraité agent communal		18 Route de Coupepied	<a href="mailto:cyril.renaudin72@orange.fr">cyril.renaudin72@orange.fr</a>	06 08 36 42 41	
MORTIER	Jérôme	43	chef d'exploitation		14 Hameau de Rahart	<a href="mailto:jerome.mortier72@orange.fr">jerome.mortier72@orange.fr</a>	06 81 73 47 29	
MANCEAU	Olivier	64	retraité		1 bis Chemin du Couvent	<a href="mailto:oliviermanceau.1961@gmail.com">oliviermanceau.1961@gmail.com</a>	06 75 59 33 23	
HEULIN	Mathieu	38	employé d'usine		30 Route de Coupepied	<a href="mailto:miragem72@gmail.com">miragem72@gmail.com</a>	06 17 56 00 96	
MANCEAU	Julien	38	responsable magasin		5 Rue de la Forge	<a href="mailto:juliemanceau.72@gmail.com">juliemanceau.72@gmail.com</a>	06 30 05 89 85	

P.C.S. de LUCEAU	Outils opérationnels Cartes opérationnelles	Fiche 3.7 Page 1/2
---------------------	--	-----------------------

Voir document séparé : Carte communale.

